

SÉANCE ORDINAIRE

Du 3 juin 2014 tenue à 19 heures, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Luc-André Biron, Stéphane Amireault, Manon Leblanc, Claudette Malenfant, Christian Martel et Michel Ouellet.

125-06-2014

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance en ajoutant les points suivants :

13.1 Résolution autorisant la réfection de la toiture de la caserne d'incendie de L'Épiphanie

13.2 Résolution reportant la séance ordinaire du 1^{er} juillet 2014

----- A D O P T É E -----

126-06-2014

Résolution approuvant le procès-verbal des séances du mois de mai 2014

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

D'approuver le procès-verbal des séances suivantes :

- Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie tenue le 6 mai 2014 à 19 h
- Séance d'ajournement du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie tenue le 21 mai 2014 à 19 h

----- A D O P T É E -----

127-06-2014

Résolution approuvant les comptes à payer du mois de mai 2014

Les comptes à payer du mois de mai 2014 se répartissant comme suit :

Folio 197

Fonds d'administration générale :	484 917,50 \$
Comptes 23885 à 24044 inclusivement;	

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
et RÉSOLU à l'unanimité :

d'approuver le paiement des comptes du mois de mai 2014 tel que détaillés ci-dessus.

----- A D O P T É E -----

128-06-2014

Résolution approuvant l'état des revenus et dépenses de la Ville de L'Épiphanie depuis le début de l'exercice (art. 105.4 LCV)

CONSIDÉRANT qu'afin de se conformer à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier doit remettre au conseil, une fois par semestre, un état des revenus et des dépenses de la municipalité depuis le début de l'exercice financier;

CONSIDÉRANT qu'au cours de la présente séance, le directeur général et greffier a présenté le rapport du trésorier sur l'état des revenus et des dépenses de la municipalité depuis le début de l'exercice financier, ce qui a permis aux membres du conseil de suivre l'évolution des revenus et des dépenses de la municipalité en rapport avec les prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal approuve l'état des revenus et des dépenses de la municipalité au 31 mai 2014, tel que remis par le trésorier de la municipalité.

----- A D O P T É E -----

129-06-2014

Résolution autorisant le paiement à Poitras Asphalte pour des travaux de rapiéçage et de resurfaçage d'asphalte

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a autorisé les travaux de rapiéçages d'asphalte sur diverses rues dans la ville;

CONSIDÉRANT que Poitras Asphalte a reçu le mandat d'effectuer les travaux énoncés au 1^{er} considérant, et ce, selon notre résolution 103-05-2014;

CONSIDÉRANT que Poitras Asphalte présente les factures numéros 392 et 862 quant aux travaux réalisés, au montant total de 15 388,75 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général et greffier par intérim à cet égard;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise le paiement énoncé au troisième (3^e) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit financée par le poste budgétaire 02-320-00-521.

----- A D O P T É E -----

Avant d'aborder le prochain sujet à l'ordre du jour, Monsieur Steve Plante, maire, énonce publiquement que par souci de transparence, il ne participe pas aux discussions et décision dudit sujet. Il demande au maire suppléant de présider la séance.

Monsieur Stéphane Amireault prend place pour présider la présente séance.

130-06-2014

Résolution approuvant le projet de construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 4832210 sis au 69, place Carignan dans la zone H-44 et assujetti à un PIIA

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a analysé le projet de construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 4832210 du cadastre du Québec (69, place Carignan) et situé dans la zone H-44 selon les objectifs et critères d'évaluation du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme en sa résolution n° CCU-2014-05-26 adoptée en leur séance du 20 mai 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie accepte la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale dans la zone H-44 sise au 69, place Carignan, suivant les conditions énumérées à la résolution n° CCU-2014-05-26 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de L'Épiphanie.

----- A D O P T É E -----

Monsieur le maire Steve Plante reprend sa place et préside la présente séance.

131-06-2014

Résolution nommant un directeur des services urbains en remplacement d'un congé de maternité

CONSIDÉRANT que Madame Virginie Riopelle, directrice des services urbains, sera absente de son poste du 9 juin 2014 jusqu'au 3 août 2015 (vacances, accouchement, congé de maternité et congé parental);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection formé de Monsieur le maire Steve Plante, Monsieur le conseiller Luc-André Biron et du directeur général et greffier Claude Crépeau, concernant l'embauche du directeur des services urbains en remplacement de Madame Riopelle;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la MRC de L'Assomption et la Ville de L'Épiphanie en date du 28 mai 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal nomme Madame Sophie Lefrançois pour pourvoir au poste de directeur des services urbains, et ce, à compter du 2 juin 2014 jusqu'au 14 août 2015.
3. QUE les conditions de travail soient celles prévues à l'entente citée au 3^e considérant et reproduites à l'annexe « A ».

----- A D O P T É E -----

132-06-2014

Résolution autorisant le paiement de la facture n° 13008 de Marquage GB inc. pour les travaux de marquage de chaussée pour la saison 2014

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a autorisé les travaux pour le marquage de la chaussée sur les rues de la ville;

CONSIDÉRANT que Marquage GB inc. a reçu le mandat d'effectuer ces travaux, et ce, selon notre résolution 102-05-2014;

CONSIDÉRANT que Marquage GB inc. a présenté la facture n° 13008 en date du 22 mai 2014 au montant de 16 145,04 \$, taxes en sus et la facture n° 13034 en date du 2 juin 2014 au montant de 318,87 \$, taxes en sus, quant aux travaux cités au premier (1^{er}) considérant;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général et greffier par intérim à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal approuve le paiement des factures citées au troisième (3^e) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit financée par le poste budgétaire 02-355-00-639, année 2014.

----- A D O P T É E -----

133-06-2014

Résolution octroyant le contrat à ASDR Environnement inc. pour le soutirage et la déshydratation passive des boues des étangs aérés de la station d'épuration des eaux

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entrepreneur ASDR Environnement inc. en date du 21 mai 2014 pour le soutirage et la déshydratation passive des boues des étangs aérés de la station d'épuration des eaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un nouveau pompage afin d'utiliser la pleine capacité des sacs « Geotube » déjà sur le site de la station d'épuration des eaux;

CONSIDÉRANT que la Ville possède les crédits pour réaliser les travaux à même la réserve financière « Vidange des étangs aérés »;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général et greffier par intérim à cet égard;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroi le contrat à ASDR Environnement inc. pour le soutirage et la déshydratation passive des boues des étangs aérés de la station d'épuration des eaux selon l'offre de service citée au premier (1^{er}) considérant de la présente.
3. QUE le conseil municipal autorise le soutirage d'une quantité maximale de 80 T.M.S. pour un montant de 20 256 \$ plus les taxes applicables.

4. QUE la présente dépense soit financée par la réserve financière « Vidange des étangs aérés » au poste budgétaire 02-414-03-522.

----- A D O P T É E -----

134-06-2014

Résolution désignant la trésorière à signer les effets bancaires

CONSIDÉRANT que l'article 100.1 de la Loi sur les cités et villes stipule que les chèques et effets négociables autres que des obligations émises par la municipalité sont signés par le maire et le trésorier;

CONSIDÉRANT l'embauche de Madame Marie-Pierre Gagnon à titre de trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le maire et la trésorière soient désignés pour signer, pour et au nom de la Ville de L'Épiphanie, les chèques et effets négociables autres que les obligations émises par la municipalité.
3. QUE dans le cas où le maire serait absent ou incapable d'agir, le maire suppléant soit autorisé à signer les chèques et effets négociables autres que les obligations émises par la municipalité en remplacement du maire.
4. QUE dans le cas où la trésorière serait absente ou incapable d'agir, le directeur général et greffier soit autorisé à signer les chèques et effets négociables autres que les obligations émises par la municipalité en remplacement de la trésorière.

----- A D O P T É E -----

135-06-2014

Résolution s'opposant au tracé du projet d'oléoduc

CONSIDÉRANT que la compagnie TransCanada Pipeline a défini la portée de son projet Oléoduc Énergie est visant à transporter du pétrole brut de l'ouest du Canada vers les marchés de l'est du Canada;

CONSIDÉRANT que le transport de pétrole sera fait par voies souterraines;

CONSIDÉRANT qu'un tracé préliminaire pour ces voies souterraines a été présenté le 11 septembre 2013 aux propriétaires de Saint-Sulpice;

CONSIDÉRANT que des terres agricoles et des boisés situés sur le territoire de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice sont touchés par ce tracé;

CONSIDÉRANT que la préservation de ces terres et de l'économie agroalimentaire est prioritaire pour notre collectivité;

CONSIDÉRANT que le tracé pourrait également entrer en conflit avec la rivière de l'Achigan qui constitue la source d'approvisionnement en eau potable de la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT qu'un bris de ces voies souterraines provoqueraient un désastre pétrolier majeur sur les terres agricoles et les boisées;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie s'oppose au projet de tracé proposé et recommande la planification d'un tracé qui favoriserait un emplacement situé hors des terres agricoles, des boisés et des cours d'eau qui constitue une source de revenu pour ses propriétaires et une source d'approvisionnement essentielle pour la production d'eau potable.
3. QU'une copie de la présente soit transmise à la compagnie TransCanada Pipeline, à la MRC de L'Assomption, à la Municipalité de la Paroisse de St-Sulpice, au député de L'Assomption et au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec.

----- A D O P T É E -----

136-06-2014

Résolution autorisant le paiement à Équipements G. Gagnon inc. pour l'achat d'un tracteur à trottoirs de marque Antonio Carraro SP-400 2013 pour le Service des travaux publics

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a fait l'acquisition d'un tracteurs à trottoirs de marque Antonio Carraro SP-400, année 2013 chez Équipements G. Gagnon inc., au montant de 66 512 \$, taxes en sus, et ce, par le biais de sa résolution numéro 104-05-2014;

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a pris possession dudit tracteur le 21 mai 2014 et que celui-ci est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner le paiement de l'achat dudit tracteur;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général et greffier;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal entérine le paiement du tracteur à trottoirs, année 2013, et ce, au montant de 66 512 \$, taxes en sus.
3. QUE la présente dépense soit financée à même le fonds de roulement de la Ville, sur une échéance de 10 ans.

----- A D O P T É E -----

137-06-2014

Résolution autorisant la réfection de la toiture de la caserne d'incendie de L'Épiphanie

CONSIDÉRANT les correspondances du Service de Prévention et lutte contre les incendies de la Ville de Repentigny quant à la réfection de la toiture de la caserne d'incendie de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT le courrier de Monsieur Denis Larose, directeur dudit service en date du 23 mai 2014, impliquant que la soumission retenue s'élève à 70 479,68 \$ et sera acquittée par la Ville de Repentigny;

CONSIDÉRANT l'article 12 de l'entente intermunicipale de Prévention et lutte contre les incendies, le financement des travaux énoncés au considérant précédent, implique une contribution de 35 239,84 \$ (50 % desdits coûts), remboursable sur une période de 7 ans, à compter de 2014, et ce, sans frais d'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie confirme à la Ville de Repentigny son acceptation quant aux éléments cités aux deuxième (2^e) et troisième (3^e) considérants de la présente.

----- A D O P T É E -----

138-06-2014

Résolution reportant la séance ordinaire du 1^{er} juillet 2014

CONSIDÉRANT que les séances régulières du conseil municipal se tiennent le premier (1^{er}) mardi de chaque mois;

CONSIDÉRANT que suivant ce principe, la séance ordinaire du mois de juillet 2014 devrait se tenir le 1^{er} juillet 2014 (Fête du Canada);

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal tiennent à éviter toute ambiguïté envers ses citoyens et citoyennes à cet égard;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QU'instruction soit donnée au directeur général et greffier de faire publier un avis stipulant que la séance ordinaire de juillet 2014 du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie se tiendra le 8 juillet 2014 à 19 heures.

----- A D O P T É E -----

Examen de la correspondance

Aucune correspondance, provenant d'un ministre du gouvernement du Québec n'est parvenue à la Ville de L'Épiphanie durant le mois de mai 2014.

Période de question

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

Communication du maire et des conseillers

Monsieur le maire invite les citoyens à participer à la Vente de garage (les 8 et 7 juin 2014) ainsi qu'à la messe des Jubilaires (8 juin 2014). De plus, il mentionne qu'il y aura une conférence de presse le 10 juin prochain quant aux activités du festival Chasse-galerie 2014.

139-06-2014

Levée de la séance

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 19 h 30.

----- ADOPTÉE -----

LUC AMIREAULT
Directeur général et greffier par intérim

STEVE PLANTE
Maire